

La Ville de Genève veut laisser les arbres s'épanouir

Aménagement ► La Ville de Genève veut laisser les arbres s'épanouir afin de lutter contre les îlots de chaleur et favoriser la biodiversité. Elle abandonne progressivement la taille dite «en tête de chat» sur environ 900 arbres, essentiellement des platanes, des tilleuls et des érables. «L'abandon de cette pratique, qui date du 19^e siècle, vise à laisser s'épanouir le branchage des arbres», a relevé jeudi devant les médias Alfonso Gomez, conseiller administratif en charge de l'Environnement, parlant d'une «petite révolution» et d'une «libération». Cette taille architecturée caractérise des paysages genevois, comme les alignements de platanes de la rade.

Augmentation de l'ombrage, réduction du bruit, amélioration de la qualité de l'air, développement de la biodiversité: les bénéfices d'une plus grande canopée en ville sont nombreux. Selon Jean-Gabriel Brunet, nouveau chef du Service des espaces verts (SEVE), cette mesure contribuera à passer de 21% à 30% de canopée sur l'ensemble du territoire communal.

Deux tiers des 1370 arbres concernés par la taille «en tête de chat» présentent un état sanitaire permettant leur développement vers une forme plus libre, a fait savoir Caroline Paquet-Vannier, dendrologue au SEVE. Les autres continueront à être taillés de manière stricte, mais tous les deux ans, contre toutes les années actuellement, offrant ainsi plus d'ombre une année sur deux.

Chaque arbre a été analysé en été puis en hiver pour déterminer son état et le type de développement possible en fonction de son environnement. «L'idée est d'aider l'arbre, par des élagages, à réguler sa croissance afin qu'il ne soit pas fragilisé. Il faut cinq à huit ans d'accompagnement pour convertir un arbre vers une forme contenue ou semi-libre», a expliqué M^{me} Paquet-Vannier.

Le processus, qui va s'échelonner sur plusieurs années, a débuté sur 100 arbres durant l'hiver 2021-2022. Selon la spécialiste, les analyses des spécimens se poursuivent, en tenant compte également d'aspects paysagers et fonciers. **ATS**